



Code de transparence Natixis AM

Fructifonds valeurs européennes

Octobre 2011





Sommaire

PARTIE 1 : DONNEES GENERALES..... 2
PARTIE 2 : CRITERES D'INVESTISSEMENT ESG 6
PARTIE 3 : PROCESSUS D'ANALYSE ESG 8
PARTIE 4 : EVALUATION, SELECTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT..... 13
PARTIE 5 : POLITIQUE D'ENGAGEMENT..... 15
PARTIE 6 : POLITIQUE DE VOTE 20
LEXIQUE 22
FICHE PRODUIT.....23
AVERTISSEMENT

Partie 1 : Données générales

Les signataires se doivent d'être clairs quant à leur identité et doivent fournir des informations générales sur la société de gestion et le fonds ou les fonds.

La société de gestion

1.a. Donner le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code est Natixis Asset Management.

Natixis Asset Management
21 quai d'Austerlitz 75634 PARIS cedex 13
www.am.natixis.com
Société Anonyme de droit français au capital de 50 434 604,76 euros
Société de gestion de portefeuille pour compte de tiers
Agrément AMF «Autorité des Marchés Financiers » n° GP 90 009

Basée à Paris, Natixis Asset Management se place parmi les premiers gestionnaires d'actifs européens avec 298 milliards d'euros sous gestion et 696 collaborateurs au 30 juin 2011 (*Source Natixis AM*). Natixis Asset Management propose aux investisseurs institutionnels, entreprises, distributeurs et réseaux bancaires une gamme complète de produits et de solutions d'investissement, toutes classes d'actifs confondues. Pionnière reconnue avec plus de 25 ans d'expérience, Natixis Asset Management est également, de par ses encours, l'un des leaders de la gestion ISR en France et en Europe (voir question 1.b).

1.b. Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

Toutes les informations sont disponibles sur www.am.natixis.com, rubrique «Investissement Responsable».

Natixis Asset Management est convaincue que la dimension extra-financière est un élément déterminant à prendre en compte dans les stratégies d'investissement afin de créer de la valeur. Nous avons construit une philosophie de recherche extra-financière pragmatique, développée au plus près de la réalité des enjeux du développement durable.

Conviction :

Nous sommes convaincus de l'importance des enjeux du développement durable, qui sont par ailleurs insuffisamment pris en compte dans les décisions d'investissement « mainstream ». Nous visons ainsi à émettre des recommandations absolues reflétant l'exposition et les pratiques des entreprises sur l'ensemble des enjeux ESG.

Pragmatisme

Nous considérons les enjeux environnementaux et sociaux comme sectoriels, permettant ainsi d'intégrer les réalités économiques. Notre approche n'est :

- ni dogmatique : pas d'exclusion sectorielle a priori ;
- ni cynique : tous les secteurs ne se valent pas.

Ainsi, nous émettons des recommandations globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...).

Engagement

Nous établissons un dialogue permanent avec les entreprises. Nous menons une politique de vote exigeante et responsable intégrant les questions environnementales et sociales.

Gestion ISR de Natixis Asset Management

Pionnier de la gestion ISR et solidaire avec une expérience de plus de 25 ans, Natixis Asset Management bénéficie de positions de leader sur le marché français de la gestion ISR et solidaire :

- **Leader de la gestion ISR** (fonds ouverts) en France¹ et en Europe ;
- **n°1 de l'épargne salariale ISR** avec 26.6% de part de marché² ;
- **n°1 en gestion solidaire** avec 35% de part de marché³ et la part de marché du Groupe BP-CE (Natixis, Livrets CodevAIR Banques Populaires, Groupe Crédit Coopératif) est de 56% ;
- **n°1 en épargne salariale solidaire** avec une part de marché de Natixis de 50%³.

Natixis Asset Management gère 9.5 milliards d'euros d'actifs en ISR à fin juin 2011 (*Source Natixis AM*).

Convaincu de l'importance que revêt l'intégration de la dimension extra-financière dans les stratégies d'investissement, Natixis Asset Management a développé, depuis 1984, une expertise pointue et diversifiée couvrant toutes les classes d'actifs et les principales approches de l'ISR regroupées au sein de sa gamme de fonds ISR.

Notre gestion ISR est mise en œuvre grâce à un travail collaboratif des équipes dédiées à la recherche extra-financière et à la gestion ISR. Notre équipe de recherche extra-financière interne rassemblant des spécialistes des questions relatives à l'environnement, le social / sociétal et la gouvernance. De plus, au sein de cette équipe, des analystes sont dédiés au développement de notre recherche quantitative ISR et veille technologique.

¹ Source : L'Essentiel de l'ISR, Novethic Novembre 2010 (données au 30/09/2010)

² Source : classement CIES, décembre 2010

³ Source : Finansol au 31/12/2010 - Edition 2011 du baromètre professionnel des finances solidaires de Finansol

Participation de Natixis Asset Management aux réflexions de place en matière d'ISR

Natixis Asset Management développe une politique active de promotion de l'investissement socialement responsable, au travers notamment de sa participation à plusieurs groupes de place :

- Membre d'EUROSIF (Forum Européen de l'Investissement Socialement Responsable) et du FIR (Forum français de l'Investissement Socialement Responsable) ;
- Membre du Club ORSE Finance (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises) ;
- Groupes de réflexion de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) : Commission ISR et Commission sur la Gouvernance d'Entreprise ;
- ICGN (International Corporate Governance Network) ;
- Access to Medicine initiative ;
- Sponsor de la Chaire ISR et Finance Durable, AFG, auprès de l'école Polytechnique et de l'Université de Toulouse ;
- Membre du jury du Comité de Sélection du Prix du Forum de l'Investissement Responsable de la Recherche Européenne 2010 « Finance et Développement Durable » ;
- Membre du Club AMPERE, Groupes de travail sur le reporting extra-financier ;
- Membre du Club prospective d'AF2I (Association Française des Investisseurs Institutionnels).

Par ailleurs, l'équipe d'analyse extra-financière a réalisé des travaux de recherche innovants visant à examiner les liens entre gouvernance d'entreprise et marché financier.

Les résultats de ces travaux ont conduit, entre autres, à rédiger des articles qui ont été sélectionnés dans des colloques académiques internationaux et à les présenter lors de leur conférence annuelle.

Natixis Asset Management et Amadeis se sont également associés pour créer le « Prix de l'Investisseur Responsable ». Ce prix, en partenariat avec Les Echos, a pour objectif de récompenser les investisseurs institutionnels qui, à travers leur action, se sont illustrés au cours des douze derniers mois dans leur démarche d'investisseur responsable.

Le ou les fonds (gamme) ISR

1.c. Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques

Le fonds de la gamme ISR de Natixis Asset Management auquel se rapporte ce Code est cité sur la première page du document.

Les principales caractéristiques du fonds auquel s'applique ce Code sont détaillées dans la fiche d'information associée à ce Code.

1.d. Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant le fonds.

Les informations relatives au fonds sont disponibles dans le DICI, la note détaillée et le reporting des fonds. Toute la documentation est tenue à disposition des investisseurs sur simple demande à Natixis Asset Management. Elle est également disponible sur notre site internet.

1.e. Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.

Pour chaque fonds, un ensemble d'informations est mis à disposition des investisseurs sur le site internet mentionné ci-dessus :

- Les valeurs liquidatives : historique de l'évolution quotidienne des parts du fonds ;
- Les informations clés pour l'investisseur : document fournissant des informations légales essentielles aux investisseurs de cet OPCVM (objectif, stratégie du fonds, politique d'investissement, commissions et frais, aux risques...)
- Le reporting financier et extra-financier : rapport mensuel regroupant les commentaires de gestion, les performances, l'allocation, les positions du portefeuille, le principe d'investissement ISR du fonds, un commentaire extra-financier, la notation ESG des principaux acteurs, la répartition sectorielle du fonds avec scores ESG, le profil de l'univers d'investissement, ... ;
- La fiche produit : présentation générale synthétisant les informations essentielles du fonds (objectifs de gestion, risques, parts, ...)
- La composition des portefeuilles (fréquence trimestrielle) : détail des titres composant l'actif du portefeuille ;
- Le code de transparence AFG-FIR : document obligatoire pour l'ensemble des fonds ISR ouverts au public visant à les rendre plus lisibles.

Partie 2 : Critères d'investissement ESG

Les signataires se doivent d'être clairs au sujet de l'objectif poursuivi par le ou les fonds et de leurs critères d'investissement ESG.

2.a. Comment le fonds ou les fonds définissent-ils l'ISR ?

L'ISR est l'application des principes du développement durable à l'investissement. C'est une approche consistant à prendre en compte les dimensions environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance en complément des critères financiers usuels. L'approche mise en œuvre peut revêtir des formes multiples fondées par exemple sur la sélection positive, l'exclusion, ou les deux à la fois. Elle implique le développement d'un dialogue avec les émetteurs.

Natixis Asset Management est convaincue que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet de mieux apprécier les entreprises et de relever des risques ou des opportunités que les seules données financières ne peuvent mesurer. Natixis Asset Management considère ainsi l'ISR comme faisant partie intégrante de sa politique de gestion.

2.b. Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds ?

Natixis Asset Management dispose d'une large gamme de fonds ISR. Ainsi, les critères d'investissement peuvent différer d'un fonds à l'autre. Les grands principes par approches ISR développées par Natixis Asset Management sont détaillés ci-dessous. Les précisions quant au fonds auquel se rapporte ce code de transparence sont fournies dans la fiche d'information jointe à ce document.

- **Sélection ESG**: approche basée sur la conviction et l'engagement, et soutenue par des recommandations « absolues ». investissement dans des sociétés présentant un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier au regard des pratiques ESG (Environnement / Social-Sociétal / Gouvernance) et sur le plan financier ;
- **Thématique** : investissement dans des entreprises dont l'activité est corrélée à une ou plusieurs thématiques de développement durable, et/ou focalisation de l'analyse extra-financière appliquée à des portefeuilles spécifiques principalement sur l'un des piliers ESG ;
- **Solidaire** : financement de projets issus de l'économie solidaire. Cette démarche peut être couplée avec une approche ESG sur la partie cotée (i.e. non solidaire) du portefeuille.

2.c. Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères d'investissement ESG de nos fonds ISR sont déterminés lors de leur création, en fonction de l'approche ISR retenue pour chaque fonds (Sélection ESG, Thématique et/ou Solidaire).

Au quotidien, les gérants s'appuient sur les recommandations établies par l'équipe de recherche extra-financière de Natixis Asset Management. Les analystes extra-financiers évaluent la qualité globale des entreprises au regard des enjeux Environnement, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance. En croisant les recommandations ESG avec ses propres vues sur le plan financier, le gérant prend ses décisions de gestion et construit ou fait évoluer son portefeuille.

Le gérant du fonds décide in fine des investissements du fonds.

2.d. Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Le profil de gestion du fonds, et notamment son approche ISR, sont des éléments structurants et pérennes, stipulés dans le prospectus du fonds. Dans le cas d'un changement majeur, il conviendrait donc de modifier le prospectus. Notifié à l'AMF dans un premier temps, ce type de modification fait l'objet d'information à destination des investisseurs par le biais :

- d'un avis de presse
- d'une lettre au porteur.

L'organisation entre équipes de gestion et de recherche ainsi que le processus de gestion du fonds sont détaillés (et le cas échéant mis à jour) dans des présentations ou fiches produits mises à disposition des investisseurs.

Enfin, le reporting des fonds, établi mensuellement, permet aux investisseurs d'être informés sur les décisions de gestion, les principales stratégies en portefeuille (notamment les sur- et sous-pondérations de titres par rapport à l'indice de référence et la décomposition sectorielle et/ou géographique) ainsi que sur le profil global du fonds, au regard des piliers E, S et G.

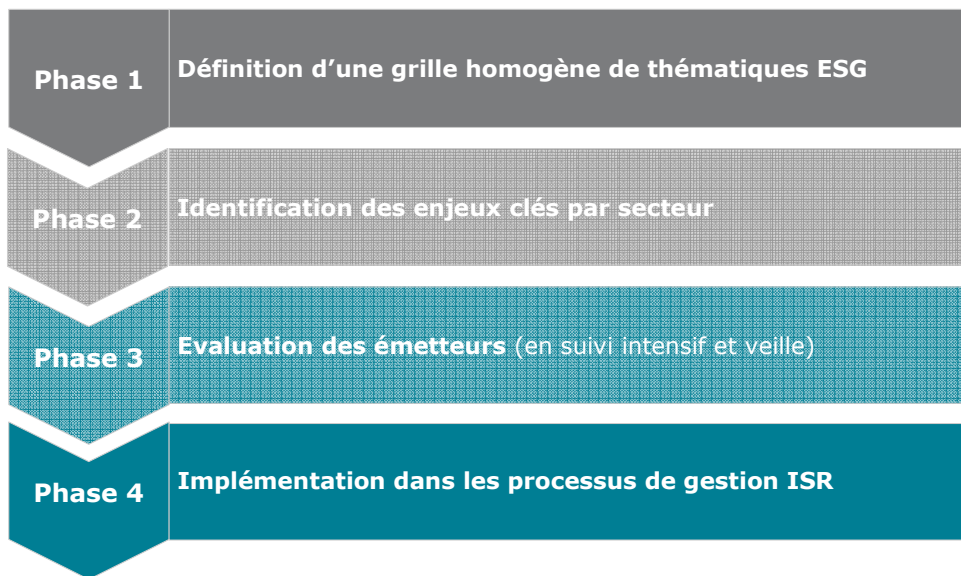
Partie 3 : Processus d'analyse ESG

Les signataires s'engagent à fournir des informations claires quant à leur processus d'analyse ESG de leurs investissements.

3.a. Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

Natixis Asset Management a développé une recherche extra-financière propriétaire, menée par une équipe d'analystes extra-financiers dédiée. Son objectif est d'éclairer les équipes de gestion sur les enjeux ESG et leurs impacts. Elle fournit aux gérants des recommandations reflétant les risques et opportunités présentés par les entreprises analysées sur les enjeux ESG. Elle contribue ainsi à générer des idées d'investissement ou de désinvestissement selon les opportunités et les risques identifiés.

Notre processus de recherche extra-financière est robuste, discipliné et actif. Il se compose de quatre étapes :



Cette recherche s'effectue au sein d'un univers large de près de 700 valeurs. L'équipe de recherche extra-financière de Natixis Asset Management couvre ainsi 95% de l'indice MSCI Europe et plus de 90% de l'indice Barclays Euro Corporate. Parmi ces valeurs, les analystes effectuent un suivi intensif sur les sociétés ayant une exposition significative sur les enjeux clés identifiés pour leur secteur (phase 2). Les analystes extra-financiers peuvent également être sollicités pour une analyse ESG de certaines valeurs spécifiquement identifiées par les équipes de gestion, en raison de leur profil attractif sur le plan financier notamment.

Phase 1 - Définition d'une grille homogène de thématiques ESG

A partir des grandes thématiques du développement durable (changement climatique, biodiversité, développement humain respectant les droits de l'homme) et des questions de gouvernement d'entreprise, une grille d'analyse homogène a été construite, permettant ainsi une évaluation et une comparaison de l'ensemble des entreprises suivies.

Phase 2 - Identification des enjeux clés par secteur

Dans un second temps, nous déterminons, pour chaque secteur, les enjeux clés qui devront être analysés à la fois pour le pilier E et pour le pilier S*. Il s'agit ici de prendre en compte les spécificités de chaque secteur (risques et opportunités) au regard des thématiques du développement durable ainsi que leur déclinaison en enjeux stratégiques et opérationnels.

** Les enjeux de Gouvernance présentent peu de spécificités sectorielles et s'appliquent donc de façon homogène à l'ensemble des secteurs d'activité.*

Cette recherche fait l'objet de l'élaboration de « **fiches sectorielles** » incluant :

- Descriptif du secteur, degré d'exposition aux thématiques de développement durable, opportunités produits, synthèse des enjeux clés et pondérations ;
- Analyse des fondamentaux du secteur ;
- Exposition du secteur aux thématiques environnementales et enjeux clés ;
- Exposition du secteur aux thématiques sociales / sociétales et enjeux clés ;
- Critères de gouvernance multisectoriels, et focus sur un critère de gouvernance (en cas de spécificité).

Phase 3 - Evaluation des entreprises

Natixis Asset Management a développé un système propriétaire de notation extra-financière.

Pour chacun des émetteurs suivis, une recommandation par pilier E, S et G et une recommandation globale sont établies, en tenant particulièrement compte des enjeux prépondérants définis pour le secteur. Ces recommandations sont déclinées en évaluation chiffrée pour permettre un classement relatif des entreprises au sein de leur secteur.

Il est à noter que les recommandations sont établies selon l'appréciation qualitative d'ensemble des analystes extra-financiers pour toutes les valeurs suivies en « intensif » (i.e. sociétés ayant une exposition significative aux enjeux clés de leur secteur et valeurs spécifiquement identifiées par les gérants).

Chaque analyse en suivi intensif donne lieu à la publication d'une « **fiche valeur** », incluant :

- Descriptif de l'activité de la société ;
- Thématiques d'engagement ;
- Commentaire sur le respect des principes du Pacte Mondial de l'ONU ;
- Recommandation et évaluation chiffrée par pilier E, S et G ;
- Commentaire sur les pratiques pour chaque pilier ;
- Opportunités produites pour les piliers E et S, le cas échéant.

Pour les autres émetteurs, l'évaluation repose sur les données recueillies auprès d'agences de notation extra-financière spécialisées, avec application d'une pondération en fonction des enjeux clés déterminés par les analystes Natixis Asset Management sur chaque secteur.

Point important : Dans la droite ligne de son approche de conviction, Natixis Asset Management a fait le choix d'une notation ESG « absolue » et non « relative sectorielle ». Cette notation ESG « absolue » induit des biais sectoriels, les valeurs des secteurs bien positionnés sur les piliers ESG obtenant des notes moyennes supérieures à celles des secteurs structurellement moins bien positionnés. A titre d'illustration, les sociétés des secteurs « cleantech » sont globalement bien notées tandis que les pétrolières extractives sont globalement mal notées.

Phase 4 – Implémentation dans les processus de gestion ISR

L'ensemble des informations extra-financières (analyses, recommandations et évaluations) est mis à disposition de l'ensemble des équipes de gestion par l'intermédiaire d'une base de recherche interne partagée : CIGAL (Crédit ISR Gouvernance Actions Librairies). Par ailleurs, un compte rendu spécifique et approfondi est assuré par les analystes extra-financiers à l'attention des gérants ISR lors d'un Comité ISR hebdomadaire.

Dans la plupart de nos fonds ISR, les équipes de gestion utilisent directement les recommandations « absolues » émises par les analystes extra-financiers, assumant ainsi des biais sectoriels dans les portefeuilles.

3.b. Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine.

Natixis Asset Management dispose d'un département de recherche extra-financière étoffé rassemblant des spécialistes des questions relatives à l'environnement, au social / sociétal et à la gouvernance. Elle se compose de trois équipes :

- Une équipe dédiée à la gouvernance et à l'engagement ;
- Une équipe dédiée à la recherche qualitative ESG ;
- Une équipe de recherche quantitative.

Le département de la recherche extra-financière dispose également de nombreuses ressources, diverses et complémentaires :

Internes	Externes
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise spécifique des spécialistes des thématiques : • Expertise sectorielles / valeurs des analystes financiers ; • Contacts directs avec le management des sociétés ; • Etudes sur les enjeux sectoriels ; • Etudes sur la matérialité des critères ESG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agences de notation : <ul style="list-style-type: none"> • VIGEO (Pilier S et Etats) ; • RISKMETRICS (Pilier E) ; • GMI (Gouvernance) ; • OEKOM (Structures parapubliques). • Brokers spécialisés ; • Recherche académique ; • Travaux d'ONG.

Par ailleurs, sur la thématique spécifique du changement climatique, Natixis Asset Management a fait le choix de constituer un **Comité Scientifique**. Ce comité rassemble différents experts renommés présentant des profils complémentaires au regard de la thématique (climatologues, géologues, économistes, juristes, etc.) et permet d'éclairer les analystes et les gérants sur des thèmes spécifiques liés au changement climatique.

3.c. Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Nous n'avons pas de procédure de contrôle externe concernant la méthodologie d'analyse ESG. Néanmoins, **des processus internes de contrôle** sont en place (voir question 4.b).

Enfin, selon les spécificités de nos fonds ISR, certains organismes évaluent régulièrement nos processus de gestion socialement responsable et solidaire. Nous pouvons citer le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale), Novethic ou encore Finansol⁴.

3.d. Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes?

La consultation des parties prenantes constitue un élément important de notre processus de recherche. En particulier, le dialogue avec les sociétés est un élément central, et chaque valeur analysée en suivi intensif a fait l'objet d'au moins un contact avec le management.

Nous rencontrons régulièrement les responsables syndicaux (comités de suivi du CIES) et représentants des salariés (conseils de surveillance des fonds).

Enfin, les recherches d'ONG spécialisées sur certaines thématiques sociales ou environnementales sont une des sources d'informations utilisées pour la formation des opinions de nos analystes.

⁴ Plus d'informations : www.comite.cies.free.fr, www.finansol.org et www.novethic.fr

Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

3.e. Les entreprises / émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Les entreprises n'ont pas accès à leur profil d'analyse (la politique de Natixis Asset Management est de ne pas diffuser sa recherche interne qu'elle soit financière ou extra-financière). Néanmoins, à l'issue des analyses qualitatives, un retour systématique est fait auprès des entreprises pour souligner les points clés d'amélioration identifiés.

En revanche, elles peuvent accéder aux reportings mensuels des fonds, qui peuvent ponctuellement évoquer leur profil ISR. Le reporting mentionne également les principales lignes de chaque portefeuille et les notations ESG associées.

3.f. A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

La gestion socialement responsable est un axe fort du développement de Natixis Asset Management. A ce titre, nous avons organisé et renforcé notre recherche extra-financière pour la conforter dans son rôle d'axe majeur de nos processus de gestion. Notre processus de recherche a été pensé pour être stable dans le temps, sans fréquence de révision précise. Il reste cependant flexible et susceptible de s'adapter aux évolutions majeures de l'investissement socialement responsable.

En outre, notre méthodologie se confronte naturellement en permanence aux points de vue de nos clients et des experts du domaine, lui permettant de s'enrichir de ses échanges et de s'adapter en continu.

3.g. Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Les informations divulguées au public sont concentrées dans les reportings.

En complément des éléments financiers (mesure de la performance et indicateurs de risque), le reporting de nos fonds ISR comporte les informations extra-financières suivantes :

- Principe d'investissement ISR du fonds ;
- Répartition du fonds en fonction de la notation ESG (pourcentage de valeurs notées Engagé / Positif / Neutre) en nombre et en poids ;
- Evaluation ESG globale et sur chacun des piliers E, S et G des émetteurs sélectionnés, par rapport à l'indice de référence ;
- Notation ESG globale et par pilier des principales lignes en portefeuille / des principales surpondérations et sous-pondérations.

Il contient également une « Nomenclature ISR », glossaire des termes utilisés dans notre gestion ISR.

Partie 4 : Evaluation, sélection et politique d'investissement

Les signataires s'engagent à fournir des informations concernant la façon dont l'analyse ESG est utilisée pour construire et gérer leur portefeuille.

4.a. Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises / émetteurs dans lesquelles les fonds investissent ?

Compte tenu de la diversité des approches ISR disponibles au sein de la gamme de fonds ISR de Natixis Asset Management, la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement du fonds concerné par ce code est expliquée en détails dans la fiche d'information jointe à ce document.

4.b. Quelles mesures, internes et/ou externes, sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont [ou ne sont pas] en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

En premier lieu, les gérants ont accès au portail de recherche interne : CIGAL (Crédit ISR Gouvernance Actions Librairies) qui permet de consulter les analyses de la recherche extra-financière. Ces conclusions servent de base aux décisions d'investissement.

Les gérants ISR effectuent ensuite un contrôle de premier niveau, en s'appuyant sur un outil propriétaire indiquant les niveaux de qualité ISR des fonds. Ils disposent également d'un « tableau de bord ISR » reprenant les paramètres ISR des fonds sous gestion.

Enfin, la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques effectue un contrôle de second niveau, indépendamment des gestions. En particulier, le respect des contraintes ISR de chaque fonds est contrôlé par le Service Risques Contraintes et Opération, à l'aide de l'outil Guardian/ CRD. Cet outil permet un contrôle quotidien, automatisé, avec une piste d'audit complète sur le paramétrage des contraintes stipulées dans le processus de gestion ISR et dans le prospectus, le suivi des dépassements, et la procédure d'escalade jusqu'à la régularisation effective.

4.c. Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

D'une manière générale pour les fonds ISR gérés par Natixis Asset Management, un émetteur sort de l'univers éligible lorsque la recherche extra-financière interne fait état d'une dégradation de la note ESG du titre, entraînant sa non-éligibilité dans l'univers d'investissement.

4.d. Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Oui. Cette liste n'est pas rendue publique.

4.e. Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les reportings mensuels des fonds mentionnent éventuellement les désinvestissements / arbitrages liés aux critères ESG.

4.f. Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises / émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds ?

Les entreprises exclues ne sont pas informées formellement de notre désinvestissement.

4.g. Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises / émetteurs ?

Les résultats de la politique d'engagement sont pris en compte lors de l'analyse des sociétés sous l'angle ESG.

Une politique d'engagement infructueuse peut ainsi conduire à une opinion Négative sur l'émetteur et, en fonction du processus de gestion du fonds, le rendre inéligible à l'investissement.

Partie 5 : Politique d'engagement

Les signataires doivent expliquer leur politique d'engagement si le ou les fonds en possède une.

5.a. Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

L'Engagement est l'acte par lequel Natixis AM exerce son rôle d'investisseur responsable.

Convaincue de l'importance de la prise en compte par les entreprises des enjeux ESG pour appréhender les risques, et améliorer les performances sur le moyen long terme, Natixis Asset Management recherche à travers ses diverses activités d'engagement à :

- Encourager les entreprises à adopter les meilleures pratiques ESG, et à intégrer les problématiques environnementales et sociales dans leur stratégie long terme ;
- Inciter l'ensemble des acteurs i.e. les pouvoirs publics, les investisseurs institutionnels... à s'engager en faveur de la promotion de la RSE au sein des entreprises.

Ces engagements sont clairement définis dans la politique de vote de Natixis AM et s'inscrivent dans le cadre d'une volonté de promouvoir une gestion financière responsable. Ils se matérialisent à travers un dialogue constructif et régulier avec les entreprises tout au long du processus d'investissement qui va de l'évaluation des pratiques ESG jusqu'à l'exercice des droits de vote, ainsi que la participation à de nombreuses initiatives de place sur le plan national et international dont les objectifs sont en ligne avec ses principes d'investisseur responsable.

5.b. Comment le ou les fonds établissent-ils la liste des entreprises / émetteurs avec lesquelles ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Les activités d'engagement sont menées par l'équipe de recherche extra-financière de Natixis AM pour l'ensemble des fonds sans être affectées à un fonds en particulier.

Néanmoins nous portons une attention particulière aux fonds ISR et priorisons les valeurs détenues dans ces fonds.

Concernant l'exercice des droits de vote plus particulièrement, l'engagement porte en priorité sur les valeurs « core » de son univers de vote et qui représentent ses principales détentions dans les portefeuilles qu'elle gère.

5.c. Qui pratique l'engagement au nom du ou des fonds ?

Les activités d'engagement sont conduites par l'équipe de recherche extra-financière de Natixis Asset Management. Cette équipe d'analystes assume une couverture sectorielle sur 200 entreprises essentiellement européennes sur les enjeux ESG, ainsi que l'analyse de la gouvernance dans le cadre de l'exercice du vote.

5.d. Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

L'engagement se concrétise à travers diverses actions :

- **Dans le cadre de la politique de vote :**

Natixis Asset Management a formalisé dans le cadre de sa politique de vote un processus d'engagement qui se décline en 5 étapes :

- **Prise de contact avec les sociétés** : envoi la politique de vote par mail aux valeurs de l'univers « core » et invitation au dialogue en amont des assemblées générales.
- **Identification des sujets d'engagement** : analyse des pratiques des sociétés « core » et des résolutions soumises au vote des actionnaires afin d'identifier les sujets d'engagement.
- **Dialogue et Engagement** : prise de contact direct avec les sociétés ciblées et dialogue sur les enjeux identifiés.
- **Résultats de l'Engagement** : prise de décision sur le sens du vote en fonction des résultats de l'engagement, et communication du sens du vote aux sociétés.
- **Reporting** : rédaction d'un reporting annuel sur l'engagement.

En 2010, Natixis AM a initié près de 100 actions d'engagements dans le cadre de sa politique de vote.

- **Dans le cadre du processus d'analyse ESG :**

Les analystes extra-financiers mènent des dialogues réguliers avec les entreprises dans le cadre de la couverture sectorielle en vue i) d'une meilleure compréhension des enjeux ESG de notre part et ii) d'une amélioration de leurs pratiques ESG de la part des sociétés.

Ils dialoguent (One-on-One et/ou conférence call) systématiquement avec le management des entreprises analysées, identifient les axes d'amélioration possibles (qui seront suivis dans le temps) et font un retour systématique via mail des points d'améliorations que nous jugeons prioritaires.

En 2010, nous avons ainsi rencontré 165 entreprises sur les enjeux ESG.

Par ailleurs, nous avons mené à bien des études sur l'industrie nucléaire et solaire, et sommes en cours de rédaction de rapports sur les ressources fossiles non conventionnelles et sur les fertilisants. Ces rapports sont réalisés avec le soutien de notre comité scientifique sur le changement climatique et nous conduisent systématiquement à rencontrer les entreprises impliquées dans ces secteurs d'activités (en sus des rapports et /ou de rencontres d'ONG et de chercheurs spécialisés), ce qui a pour effet de les sensibiliser à ces enjeux environnementaux et sociétaux.

- **Dans le cadre de groupe de place ou de consultations/ initiatives publiques :**

En tant qu'investisseur responsable signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Natixis Asset Management participe à de nombreux groupes de place et initiatives visant à promouvoir la RSE au sein des entreprises.

- **Bombes à sous minutions**

Natixis Asset Management fait partie d'un groupe de place dont l'objet est d'établir une liste de sociétés fabriquant ou commercialisant les mines anti-personnel ou les bombes à sous-munitions.

Ces travaux servent de base à l'élaboration d'une liste de valeurs interdites à l'investissement sur l'ensemble des portefeuilles gérés en direct par Natixis Asset Management, conformément à la politique définie par le groupe Natixis.

Actuellement, Nous sommes engagés avec un groupe d'investisseurs dans une démarche auprès de cinq entreprises américaines pour les encourager à faire une déclaration publique officielle au sujet de leurs politiques respectives sur les bombes à sous-munitions. Cet engagement comprend un dialogue par le biais de conférences téléphoniques avec les entreprises dans un premier temps, puis avec les investisseurs en vue d'un partage d'informations visant à optimiser l'efficacité de l'engagement.

➤ **Carbon Disclosure Project**

Notre démarche consiste à envoyer une lettre aux entreprises qui ne répondent pas au questionnaire du Carbon Disclosure Project et/ou à celles dont la qualité du reporting sur le réchauffement climatique est faible. Notre objectif est de les encourager à mieux communiquer.

En effectuant cette démarche, Natixis Asset Management reconnaît que le réchauffement climatique est un enjeu de responsabilité et de performance à long terme et démontre sa volonté de promouvoir activement ses engagements ISR.

➤ **Autres activités d'engagement :**

Natixis Asset Management répond régulièrement aux consultations de la Commission Européenne, exerce des activités de lobbying i.e. les lois de Grenelle 2 en France, et apporte son soutien à des projets spécifiques comme l'accès aux médicaments.

5.e. Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est contrôlée à l'occasion des révisions des opinions ESG par les analystes extra-financiers, et dans le cadre de l'exercice annuel des droits de vote par les analystes gouvernance.

5.f. Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

L'engagement de Natixis Asset Management s'inscrit dans le cadre d'une démarche de dialogue constructif et régulier sur le long terme.

Ainsi, les discussions menées dans le cadre de la politique de vote peuvent conduire les sociétés à mettre en œuvre des actions immédiates, ou à prendre des engagements pour des démarches nécessitant un horizon plus long.

Dans le cas où l'engagement a été infructueux i.e. réponse non satisfaisante, non respect des engagements pris, Natixis Asset Management réunit son comité de vote qui peut décider de voter « contre » certaines résolutions et/ou une modification de l'opinion ESG de la valeur, entraînant ainsi sa sortie des portefeuilles en fonction des processus de gestion.

5.g. Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Les activités d'engagement sont décrites dans le cadre du reporting annuel des droits de vote qui est intégré dans le rapport annuel de la société de gestion et publié sur le site internet de Natixis

Asset Management.

Ce document est consultable sur le site www.am.natixis.com à la rubrique « A propos de Natixis AM » (sous-rubrique « Engagements de gouvernance et de compliance »).

Par ailleurs, Natixis AM réalise régulièrement des reporting spécifiques et des présentations de ses activités de vote et d'engagement aux investisseurs et aux autres parties prenantes. Ces réunions sont l'occasion pour Natixis Asset Management de motiver les orientations de ses votes sur les sociétés, et de présenter les résultats de l'engagement.

5.h. Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du ou des fonds pendant l'année écoulée ?

Les actions d'engagement sont menées par l'équipe de recherche extra-financière de Natixis Asset Management sans être affectées à un fonds en particulier. La société a par exemple mené 158 actions d'engagement en 2010 ayant pu conduire les entreprises à modifier leurs résolutions en amont des assemblées générales, et/ou à mettre en place des pratiques plus en ligne avec les standards de bonne gouvernance.

Parmi ces actions d'engagement, 30% ont été menés sur le thème de l'environnement, 30% sur le thème du social et 40% sur le thème de la gouvernance.

Quelques exemples d'actions d'engagement sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance en 2010 :

- **Environnement : Risques liés à l'exploitation des sables bitumineux**

L'engagement en 2010 a principalement porté sur le sujet phare de la campagne de vote 2010 à savoir « la transparence sur les risques environnementaux et sociaux liés à l'exploitation des sables bitumineux ».

Des discussions ont été menées avec les entreprises concernées dans ce cadre nous conduisant par ailleurs à voter en faveur de la résolution déposée par des actionnaires et demandant un rapport d'audit supplémentaires sur ces risques.

- **Social : les risques psycho-sociaux, la gestion des restructurations**

Dans un contexte de forte restructuration du secteur télécom lié notamment à la rupture technologique et à l'évolution des modèles économiques, Natixis AM a décidé de mener un dialogue avec les entreprises de ce secteur sur les deux principaux enjeux clés à savoir les risques psycho-sociaux et la gestion des restructurations.

L'objectif de l'engagement était de mesurer d'une part le niveau d'exposition des valeurs à ces risques, et d'évaluer d'autre part la qualité des mesures qui ont été mises en place pour les prévenir.

Plusieurs échanges ont été conduits avec les entreprises dans le cadre de discussions à huit clos visant à mieux appréhender les risques, et à les sensibiliser à ces enjeux en les encourageant à adopter les mesures nécessaires pour se prémunir contre les risques y afférents.

Le dialogue continu avec les sociétés a permis dans un cas de constater des améliorations de pratiques dans la durée qui ont impacté positivement l'opinion ESG de la société sur le pilier social,

et a mis en lumière dans un autre cas des risques liés à la gestion des restructurations qui nous ont conduits à réviser à la baisse notre opinion sur le pilier social.

- **Gouvernance : Le processus de nomination des administrateurs**

L'engagement sur cette thématique avait pour objectif d'inciter les entreprises concernées à adopter un processus de nomination plus formalisé en lieu et place de la nomination d'administrateurs par cooptation qui est source de conflit d'intérêt.

Les échanges menés avec les sociétés ont conduit à des résultats positifs. Ainsi, une des sociétés engagées a procédé à une formalisation de son processus de nomination ce qui nous a conduit à voter en faveur de la nomination des administrateurs.

Partie 6 : Politique de vote

Les signataires s'engagent à être clairs sur leur politique de vote.

6.a. Le ou les fonds disposent-ils d'une politique de vote ?

Natixis Asset Management a défini dès 1998 une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales.

La politique de vote repose sur six principes fondamentaux que sont :

- Transparence, exhaustivité et fiabilité de l'information financière diffusée ;
- Equilibre des pouvoirs entre les instances dirigeantes et les organes de contrôle ;
- Respect des droits et équité de traitement des actionnaires ;
- Transparence et équité de la rémunération des dirigeants ;
- Responsabilité sociale des entreprises ;
- Engagement.

Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise en Europe, et intègrent les enjeux environnementaux et sociaux au cœur des critères d'analyse. Ils définissent par ailleurs le cadre dans lequel nous menons une analyse indépendante, et exerçons les droits de vote de manière éclairée dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Par ailleurs, la politique de vote s'inscrit dans le cadre d'une démarche de progrès continu et fait l'objet à ce titre de révisions régulières afin de tenir compte des évolutions légales, réglementaires et des pratiques de gouvernance d'entreprise qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

Ainsi, en 2008, Natixis Asset Management a décidé de développer une expertise sur le vote obligatoire en exerçant les droits de vote lors des restructurations de dette. De même, en 2010, Natixis Asset Management a adapté certains principes de sa politique de vote pour tenir compte des spécificités des valeurs moyennes et petites.

Notons que dans le cadre de l'exercice du vote, Natixis AM a pour principe d'optimiser les rapatriements des titres prêtés afin d'exercer les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

La politique de vote de Natixis Asset Management est accessible sur le site www.am.natixis.com à la rubrique « A propos de Natixis AM » (sous-rubrique « Engagements de gouvernance et de compliance »).

6.b. Le ou les fonds rendent-ils public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix?

Conformément à l'article 314-101 du Règlement Général de l'AMF, Natixis Asset Management établit un document « reporting des droits de vote » afin de rendre compte de l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable sur le site www.am.natixis.com à la rubrique « A propos de Natixis AM » (sous-rubrique « Engagements de gouvernance et de compliance »).

Par ailleurs, Natixis Asset Management produit régulièrement des reportings spécifiques à ses clients en vue de rendre compte des votes exercés et de motiver le sens du vote sur des résolutions spécifiques.

6.c. Le ou les fonds sont-ils promoteur de ou soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

Natixis Asset Management peut soutenir des résolutions déposées par des actionnaires si celles-ci respectent les principes énoncés dans sa politique de vote et préservent les intérêts à long terme des autres parties prenantes.

Ainsi en 2010, Natixis Asset Management a soutenu des résolutions d'actionnaires demandant un rapport sur les risques liés au projet d'exploitation des sables bitumineux.

Par ailleurs, Natixis Asset Management est un des membres fondateurs de la SICAV PROXY ACTIVE INVESTORS qui vise à promouvoir, auprès des entreprises du CAC 40, les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

6.d. Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du ou des fonds ?

Oui. Lors de l'assemblée générale de British Petroleum, nous avons tenu compte de la catastrophe de Macondo dans le cadre du renouvellement de certains administrateurs membres du Comité sécurité, éthique et environnement.

Lexique

Sélection ESG

Sélection des entreprises présentant, au sein de leur secteur, un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier (au regard des pratiques Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance) et sur le plan financier.

Thématique ESG

Sélection fondée essentiellement sur un des trois piliers Environnemental, Social / Sociétal ou de Gouvernance, ou investissement dans des entreprises dont l'activité est corrélée à une ou plusieurs thématiques de développement durable, par exemple : les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco-efficience, le vieillissement de la population.

Exclusion

L'exclusion de secteurs ou d'entreprises du fait de leur participation à certaines activités, basée sur des critères éthiques spécifiques au fonds (par exemple : pas de tabac ou pas de tests animaliers...).

Approche solidaire

Il existe deux formes de gestion solidaire :

- celle consistant à investir une partie de l'actif (5 à 10%) dans des projets d'économie solidaire (ex : microcrédit, insertion emploi de personnes en difficulté, habitat social etc.)
- les fonds de partage, rétrocédant une part des bénéfices générés à des associations caritatives ou des ONG.

Natixis Asset Management a développé une solide expertise sur la première catégorie.

Politique de vote

C'est la politique d'un fonds en matière d'exercice de ses droits de vote en tant qu'investisseur, dans le but d'influencer le comportement des entreprises.

Fructifonds valeurs européennes

Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques (question 1.c)

Ce code de transparence s'applique au fonds Fructifonds Valeurs Européennes. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Nom du fonds	Code ISIN des principales parts	Classification AMF	Thématique	Encours au 31/08/2011
Fructifonds valeurs européennes	FR0010160507 (part I/C) FR0000976292 (part R/C)	FCP Actions de la Communauté Européenne	Gouvernance	394.65 M€

Source : Natixis Asset Management, 31/08/2011

Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds ? (question 2.b)

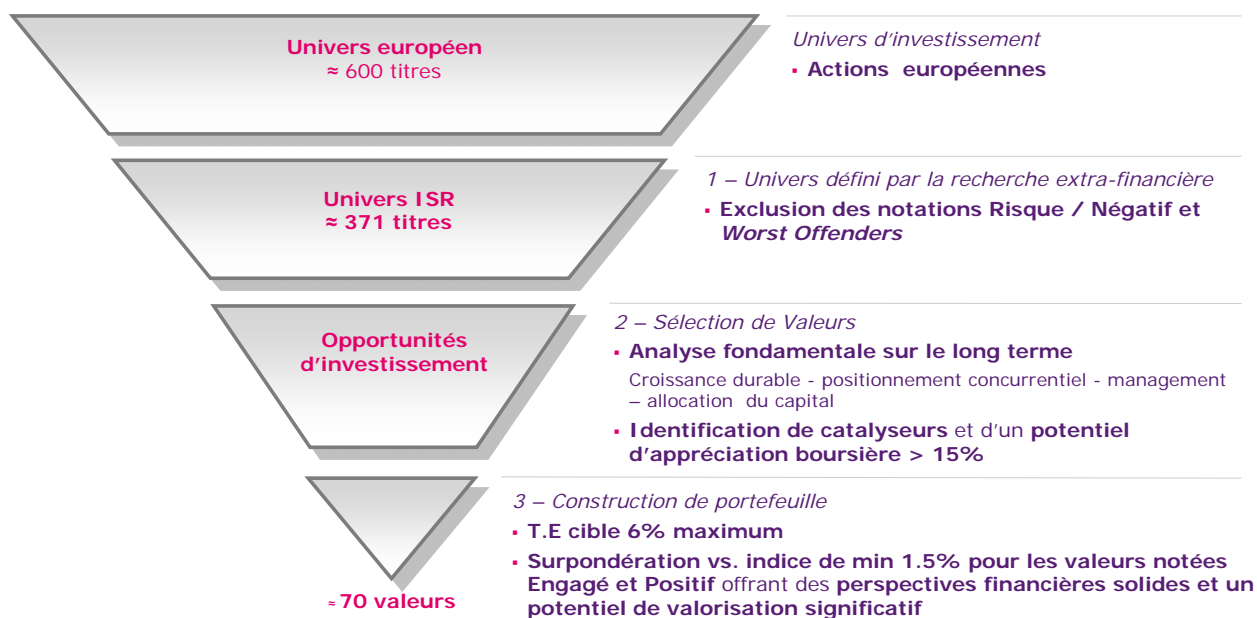
Fructifonds Valeurs Européennes répond aux critères d'investissement socialement responsables de Natixis Asset Management. Il met en œuvre une approche de gestion « Sélection ESG » basée sur la conviction et l'engagement, et soutenue par des recommandations absolues.

Les fonds collectés sont investis en priorité sur des **actions de sociétés européennes cotées**, présentant un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier (au regard des pratiques Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance) et financier.

Au sein de l'univers d'investissement, le gérant privilégie les valeurs avec les bonnes pratiques RSE, signes d'une bonne qualité du management. Il favorise les sociétés dont l'offre produit répond bien aux problématiques de développement durable.

Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises / émetteurs dans lesquelles les fonds investissent ? (question 4.a)

L'ISR est pleinement intégré tout au long du processus d'investissement, et constitue le véritable fil conducteur d'une gestion responsable de conviction. Notre processus de gestion repose sur des analyses approfondies extra-financières et fondamentales afin de construire des portefeuilles fortement convaincus d'un point de vue ESG.



Tout d'abord, gérants et analystes extra-financiers cherchent à identifier les convictions sur les thématiques ESG. Ils se basent sur les notations ESG attribuées lors de la recherche extra-financière approfondie :

Veille intensif	Score Agence	Très Faible					Très élevé
	Evaluation chiffrée de Natixis AM	0] 0 ; 2]] 2 ; 4]] 4 ; 6]] 6 ; 8]] 8 ; 10]
	Recommandation ESG de Natixis AM	Worst Offender	Négatif	Risque	Neutre	Positif	Engagé
	Profil de la société	Sociétés enfreignant fortement les principes du Pacte Mondial de l'ONU.	Sociétés très déficientes ou à très fort risque sur les trois piliers d'analyse ESG.	Sociétés présentant des démarches RSE et de Gouvernance déficientes ou à risque.	Sociétés présentant des pratiques E et S suffisantes pour répondre aux risques identifiés et des pratiques G ne créant pas de risque fort.	Sociétés présentant de bonnes pratiques ESG.	Bonnes pratiques ESG et stratégie des entreprises saisissant les opportunités offertes par le développement durable.

Ils passent en revue les fondamentaux et les thématiques à privilégier, les enjeux clés et les changements structurels des secteurs. Ils cherchent à identifier les meilleures idées concernant les principaux défis ESG auxquels l'émetteur est confronté pour assumer la responsabilité d'une croissance durable.

Les résultats de l'analyse ESG sont intégrés dès la première étape du processus de gestion, consistant à définir l'univers d'investissement du fonds. Le gérant s'assure ensuite que les titres évalués négativement sur le plan extra-financier par les analystes extra-financiers de Natixis Asset Management ne sont pas présents dans la sélection: exclusion des valeurs dont l'opinion ESG globale est Négatif, Risque et « Worst offenders ».

L'équipe de gestion considère que la principale source d'alpha est la sélection de valeurs. Elle met ainsi l'accent sur la qualité extra-financière et financière. La génération d'idée comporte donc deux axes :

- **L'analyse extra-financière**

Au sein de l'univers d'investissement, le gérant privilégie les valeurs avec les bonnes pratiques RSE, signes d'une bonne qualité du management. Il favorise les sociétés dont l'offre produit répond bien aux problématiques de développement durable. Ainsi, l'accent est mis sur les valeurs avec une opinion ESG globale Engagé ou Positif.

- **Validée par l'analyse financière**

Le gérant identifie les valeurs présentant des fondamentaux financiers de qualité en consistance avec la stratégie de développement durable. Les principaux indicateurs passés en revue sont le positionnement concurrentiel, la croissance (marché sous-jacent et croissance organique), l'allocation du capital et du cash flow en cohérence avec la stratégie.

Les sociétés doivent également présenter un potentiel d'appréciation boursière supérieur à 15% (sur un horizon d'investissement 12-18 mois) validé par des catalyseurs identifiés.

Le portefeuille est finalement construit en surpondérant de 1.5% minimum des valeurs avec une opinion ESG globale Engagé et Positif, si le cas d'investissement financier présente un potentiel d'appréciation significatif.

Un suivi continu des positions du portefeuille est enfin assuré, en particulier sur le plan extra-financier. Nous revisitons les cas d'investissements :

- Lors de la dégradation de la note extra-financière
- Si la valeur n'est plus éligible car la note ESG globale est dégradée en Risque ou Négatif la valeur est vendue dans un délai maximum de trois mois, dans les meilleures conditions possibles. Si la valeur n'est plus éligible car elle est dégradée en « Worst Offenders », la valeur est vendue dans un délai maximum d'un mois, dans les meilleures conditions possibles.
- Lors de la survenance d'évènements de nature extra-financiers qui remettent en cause la qualité des fondamentaux ;
- Lorsque les objectifs de cours sont atteints, ou lorsque les catalyseurs pré-identifiés se matérialisent ;
- Lors de la survenance d'évènements de nature financière qui remettent en cause notre scénario financier.

AVERTISSEMENT

Natixis Asset Management

21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris cedex 13 - Tél. +33 1 78 40 80 00

Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros

Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP 90-009 en date du 22 mai 1990

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738

Ce document est destiné à des clients professionnels. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Natixis Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Natixis Asset Management. Natixis Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les OPCVM cités dans ce document ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers ou sont autorisés à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Asset Management. Le prospectus doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Natixis Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.